

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01 Mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLI Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de M CONSOLI Mickaël, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr CHASSAGNE Patrick, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5- Voix contre : 0] décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01 Mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLI Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de CHASSAGNE Patrick, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : - 4 861,61 €
- * résultat antérieur : 244 012,50 €
- * TOTAL A AFFECTER : 239 150,89 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : 146 687,90 €
- * solde des restes à réaliser : 0,00 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 : 239 150,89 €

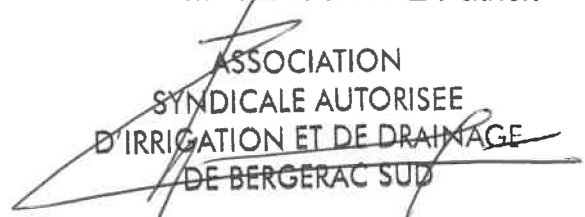
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01 Mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLI Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01 Mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLI Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2024

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinieres Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01 Mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLI Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, se fait présenter le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01 Mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLI Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

- Le Président propose de ne pas augmenter la part de l'ASA pour l'année 2024 :

- Part fixe = 63.48 € HT
- Part variable = 0,0389 € HT / m³

A l'unanimité, le Syndicat valide la proposition du Président.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr CONSOLI Mickaël



Le Président
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01 Mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	0
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M CONSOLI Mickael est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_7

Objet : Travaux SAUR

Monsieur CHASSAGNE informe les membres du conseil syndical que Monsieur JEANTES avait fait couper la canalisation qui l'alimentait pour son confort personnel, dans la mesure où le garage passait sur la canalisation du réseau. Aujourd'hui, Monsieur JEANTES refuse de remettre en service la canalisation à ses frais, or, les terres ont été achetées par la SAFER et mise en location.

La SAUR a proposé de réalimenter la canalisation en faisant un crochet pour ne pas se piquer sur la canalisation derrière le surpresseur.

Monsieur MONRIBOT estime que la pression à sa borne est tout juste suffisante et s'interroge sur les conséquences de l'utilisation de ces bornes, fermées depuis très longtemps.

Les représentants de la SAUR vont réaliser une modélisation du réseau pour vérifier, en amont, qu'il n'y aura pas de problème pour Monsieur MONRIBOT.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Mr CONSOLI Mickaël



Le Président

Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD








Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de Bergerac sud

Pépinière Desmartis , route d'Agen 24100 Bergerac

Liste d'émargement du syndicat

Date : 01 MARS 2024

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR CHASSAGNE PATRICK Pepinières DESMARTIS 24100 BERGERAC	Président		
MR CONSOLI MICKAEL 2325 ROUTE DE SAINT AUBIN - SOULBAREDE 24560 CONNE-DE-LA-BARDE	Membre		
MR DE MESLON LAURENT Planques 24560 COLOMBIER	Membre		
MR LAJONIE Joël Villac 24100 BERGERAC	Membre		
MR MONRIBOT DANIEL 637 ROUTE DE LA FOUILLOUSE 24520 ST- NEXANS	Membre		
MR MORTIER CHRISTOPHE BOUYGUES 24100 ST-NEXANS	Membre		
MR NOAILLE Alain Le Rouveral 24100 BERGERAC	Membre		
MR RITLEWSKI François Le Combal 24100 BERGERAC	Vice Président		
MR TREMBLET Dominique La Foncalpre 24100 ST-LAURENT-DES-VIGNES	Membre		